

note de VEILLE



octobre 2017

Diffusée aux membres et partenaires d'AEC et de Digital Aquitaine, cette Note de veille mensuelle sur les mondes numériques vous délivre un diptyque actualités territoriales – tendances globales à déguster très frais.

LES CRYPTO-MONNAIES : NOUVEL ELDORADO POUR LA LEVÉE DE FONDS ?

Alors que l'**Estonie** veut lancer sa propre cryptomonnaie, que **les cours du Bitcoin et de l'Ether fluctuent** fortement de jour en jour (le bitcoin ayant même atteint la **barre des 5.000 dollars** récemment), que certains mettent en doute leur **résistance à des chocs exogènes majeurs**, il n'est pas un jour sans que l'on parle de ces nouvelles formes de monnaies alternatives qui ne sont plus réservées à quelques spécialistes. Si l'on parle autant de ces nouvelles monnaies, c'est qu'elles ont un impact indéniable sur notre environnement économique. Si elles sont pour l'heure surtout un **moyen de spéculer à long terme**, elles restent méconnues du monde entrepreneurial, alors qu'elles peuvent devenir un véritable enjeu dans les années à venir.

Nous faisons dans cette note le point sur le potentiel économique des crypto-monnaies pour les entreprises.

Définition et origines

Une cryptomonnaie est une monnaie électronique qui n'existe que sur un réseau informatique de pair-à-pair c'est-à-dire sur un système décentralisé et distribué (de type blockchain¹). Elle est basée sur un principe de cryptographie lui permettant d'être infalsifiable et non duplicable. Les crypto-monnaies font partie des **monnaies alternatives** car elles n'ont pas de cours légal² mais elles sont de réels actifs numériques pouvant

servir de valeur refuge mais aussi de moyens d'échange de biens et services. Certains qualifient les crypto-monnaies de monnaies « open source » car, aujourd'hui, quiconque peut créer une monnaie en dehors du système bancaire (comme les monnaies locales) et échanger grâce à elle. La première véritable cryptomonnaie est le Bitcoin créé en 2009 par un certain Satoshi Nakamoto. Si les cryptomonnaies échappent au système bancaire, il n'en reste pas moins qu'elles sont surveillées par **les autorités monétaires sur deux axes** :

- Le contrôle de la légalité des biens ou des services achetés grâce aux crypto-monnaies et ainsi éviter les achats illégaux (drogue, armes...);
- La surveillance de la conversion en devises légales pour détecter le blanchiment d'argent d'origine criminelle.

Aujourd'hui, il existe **plus de 1.000 cryptomonnaies**. Chacune est adossée à un protocole blockchain particulier. A titre d'exemple, l'Ether est une crypto-monnaie adossée à la blockchain Ethereum là où le bitcoin est associé à la blockchain Bitcoin. Seuls 21 millions de bitcoins pourront être émis alors que l'Ether pourra être émis sans limite. Au 4 août 2017, 16,4 millions de bitcoins avaient été émis contre 93,7 millions d'Ether.

Au final, selon **Simon Polrot** d'Ethereum, la cryptomonnaie peut donc être définie comme une unité de compte numérique ayant les caractéristiques proches d'un actif physique.

ICO et tokens : la portée économique des crypto-monnaies

La cryptomonnaie est donc une monnaie virtuelle qui permet toutes sortes d'échanges aussi bien **sur internet** que dans le monde physique. Ainsi, de **plus en plus de commerçants** acceptent les paiements en bitcoin et il existe même à Paris une **maison du Bitcoin** qui se définit comme un véritable comptoir d'achat et de vente de cryptomonnaies. Il s'agit là d'une nouvelle catégorie d'actifs (dont les caractéristiques sont très proches des actifs physiques) qui semblent actuellement en train de bouleverser les mondes économiques et financiers.

Un des enjeux liés à la crypto-monnaie est, pour les entreprises proposant des services liés à la blockchain, de pouvoir lancer des ICO – Initial Coin Offerings – que l'on peut définir comme une méthode de levée de fonds, fonctionnant via l'émission d'actifs numériques échangeables contre des crypto-monnaies durant la phase de démarrage d'un projet. Ces actifs numériques émis lors de la levée de fonds sont appelés des tokens (ou jetons) et peuvent être

1 Voir le dossier « Blockchain, un disrupteur né ? »

2 Le Japon (en avril) et le Vietnam (dans les mois à venir) ont reconnu légalement les cryptomonnaies au même titre que les monnaies nationales.

échangés sur des plateformes d'échange par leurs propriétaires à tout moment contre de la cryptomonnaie. Mais ils peuvent être conservés par leur propriétaire durant toute **la phase de création de l'entreprise et du produit ou service pour lesquels ces jetons ont été émis**. Leur valeur, in fine, dépendra du succès ou non de l'entreprise. Ainsi, les tokens ne sont pas l'équivalent d'actions émises par une entreprise lors d'une levée de fonds par capitalisation mais plutôt un droit futur d'utilisation du produit ou du service. **Storj**, par exemple, qui est une solution de stockage cloud décentralisée, **a réalisé une ICO** en proposant des tokens (les Storjcoins) permettant d'acheter de l'espace de stockage sur le réseau Storj, et inversement, de louer l'espace libre d'un ordinateur sur le réseau Storj en échange de Storjcoins. L'intérêt perçu par les entreprises qui se lancent dans ces ICO est la rapidité avec laquelle ses levées sont réalisées : en mai dernier, Brave, le navigateur Internet créé par Brendan Eich, le co-fondateur de Mozilla, avait ainsi levé 35 millions de dollars en seulement 30 secondes³ ! Les autorités financières se montrent de plus en plus réticentes à l'idée que des levées de fonds se passent en dehors du système financier classique. Pour la SEC (Securities and Exchange Commission), l'autorité de contrôle des marchés financiers américains, **les ICO doivent faire l'objet de procédures** à l'image de ce qui se pratique lors des introductions boursières. La **Chine**, de son côté, vient d'interdire tout simplement les ICO sur son territoire. Du côté de l'investisseur, le danger véritable d'un ICO est **la volatilité des crypto-monnaies**. En effet, **le cours de ces monnaies alternatives** peuvent chuter très fortement d'une journée sur l'autre entraînant **un risque financier important**.

Le potentiel des crypto-monnaies pour les entreprises

Au-delà des polémiques liées aux opérations d'envergure réalisées par des entreprises pas toujours très nettes et les **risques de bulle** liés aux spéculations, les crypto-monnaies représentent une véritable opportunité pour les entreprises et les startups pure players ou non. En effet, plusieurs arguments militent en faveur de l'adoption par les entreprises de la crypto-monnaie pour faciliter le paiement, pour fluidifier les échanges mais aussi pour réduire l'emprise des banques traditionnelles sur leurs échanges. D'ailleurs, **des banques sont en train de basculer** une partie de leurs services vers les crypto-monnaies afin de ne pas être en retard dans la révolution qui s'annoncent. Ainsi, la banque d'investissement suisse, **Falcon Private Bank**, propose depuis juillet 2017 à ses clients d'investir dans le Bitcoin. De son côté, Visa Inc. vient de lancer une plateforme de paiement interbancaire **Visa B2B Connect**. En matière de commerce B2C, les solutions se multiplient pour proposer aux commerçants d'offrir de nouveaux services à leurs clients. **Bit-Pay** permet d'accepter les paiements en bitcoin et d'être immédiatement crédités avec de l'argent plutôt que d'avoir à traiter eux-mêmes la monnaie numérique qui est très volatile. Du côté des consommateurs, ceux-ci ont aujourd'hui la possibilité d'utiliser des cartes de débit Bitcoin partout où Visa est acceptée. **eCoin**, **Xapo** ou encore **NanoCard** facilitent alors l'utilisation de crypto-monnaies dans les achats quotidiens⁴. L'objectif assumé est d'éliminer le maximum d'intermédiaires dans les transactions notamment les banques traditionnelles. Les startups **Monaco** et **TenX** rendent les achats en crypto-monnaies plus faciles en proposant une carte de débit multi-devises. Elles permettent donc à leurs utilisateurs de déposer différentes crypto-monnaies et d'y avoir accès avec une seule et même carte. Ainsi, quand vient

le moment de faire un achat, la conversion se fera automatiquement. **Bitcoin** est une crypto-monnaie se présentant sous la forme de tokens qui peuvent être collectés comme des points fidélité (suite à des achats dans plus de 60.000 boutiques) puis échangés ou revendus (sur un marché) à d'autres consommateurs. L'idée est de faciliter l'émission et l'utilisation de cartes de fidélité en créant une crypto-monnaie virtuelle utilisable par tous. Dans le même ordre d'idée, Burger King a également lancé un projet original impliquant une crypto-monnaie : le **WhopperCoin**. Cette monnaie virtuelle sera remise à chaque consommateur pour les récompenser d'avoir acheté un Whopper. Les jetons pourront être utilisés plus tard pour acheter d'autres burgers, ou être échangés en ligne entre consommateurs. Au sein de l'entreprise elle-même, les crypto-monnaies peuvent avoir un intérêt. **Bitwage** propose aux entreprises internationales un service leur permettant de payer les freelances, les prestataires et les travailleurs à distance directement en bitcoin réduisant ainsi les frais liés aux taux de change et accélérant les versements d'argent.

Mais le **véritable enjeu** pour les entreprises reste les échanges B2B pour lesquels les solutions de crypto-monnaies sont peu développées. Pourtant l'usage de crypto-monnaies pourrait permettre de se passer des banques et ainsi de raccourcir les délais dans les échanges monétaires (**l'encaissement des ventes se ferait de manière instantanée**) et de réduire l'ensemble des frais bancaires imputés à chaque partie. Le recours à la crypto-monnaie permettrait également de travailler et d'échanger avec des entreprises dont le gouvernement pratique le contrôle des changes extérieurs et refuse que les entreprises nationales possèdent d'autres monnaies. Il est donc aujourd'hui important pour les startups et les entreprises de prendre en compte le potentiel économique que l'usage des crypto-monnaies permettrait de dégager à terme.

³ Filecoin, Tezos et EOS sont les **trois plus grosses ICO** réalisées à ce jour.

⁴ Le bordelais VeraCash vient de lancer la **VeraCarte** une carte non bancaire adossée aux matières précieuses.

Vous pouvez nous suggérer des thèmes que vous souhaiteriez voir traités dans une prochaine Note (ou Dossier) de Veille

Thèmes et rédaction//AEC
www.aecom.org
@agenceAEC
Contact : veille@aecom.org

Thèmes et diffusion//Digital Aquitaine
www.digital-aquitaine.com
@DigitAqui
Contact : communication@digital-aquitaine.com

*Cette Note de Veille est adressée aux seuls destinataires de ce message.
Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement par l'agence AEC et le pôle DIGITAL AQUITAINE.*